



Revue de « recherches en travail social » paraissant trois fois par an > janvier, mai, septembre

Elle est publiée par l'IRTS (Institut régional du travail social) du Languedoc-Roussillon. Associé à Buc Ressources (Yvelines), l'EESTS Nord-Pas-de-Calais, l'ESTES de Strasbourg, le GIRFAS Bretagne, l'IREIS Rhône-Alpes, et les IRTS de Basse-Normandie, de Champagne-Ardenne, Ile-de-France Montrouge/Neuilly-sur-Marne, de Nord-Pas-de-Calais, de PACA et Corse, de Poitou-Charentes et de La Réunion. En partenariat avec la Sauvegarde du Nord.

Appel à auteurs > **Travail social et Action humanitaire** **Quelles concordances, interférences, mise en valeur réciproque ?**

Le travail social et l'humanitaire ont une même origine, celle de porter attention à l'autre dans le besoin, porter assistance à des personnes en difficultés.

Ces deux champs d'intervention sont dans une relation de proximité tout autant que d'éloignement.

Qu'aurions-nous à dire aujourd'hui sur les ressemblances et différences entre ces deux champs d'intervention ?

Quelles sont les spécificités de ces deux modes d'intervention, de travail, d'engagement, qui à la fois diffèrent et peuvent s'enrichir l'un l'autre ?

Quelles sont les similitudes d'approche et de manière de faire, mettant en acte les Droits de l'Homme. ?

Nous, professionnels dans le dispositif social français ou européen ;

Nous, intervenants humanitaires, à titre personnel, associatif ou dans le cadre d'une Organisation de solidarité internationale (OSI) ;

Nous, formateurs, assistants, accompagnants, des jeunes (ou moins jeunes) qui préparent leurs parcours professionnel dans le travail social ou en prévision de « missions » humanitaires ;

En quoi les pratiques de l'humanitaire, qui seraient non codifiées, toujours à réinventer selon les contextes, peuvent-elles intéresser des travailleurs sociaux, que l'on perçoit davantage appuyés sur des dispositifs et des stratégies, définis dans des textes, des politiques ?

Pour les « humanitaires », quelle est la plus-value possible à l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être

du travail social ? Comment, pourquoi, des professionnels du social s'investissent-ils dans le réseau de l'humanitaire et y font évoluer des modes d'interventions ?

Peut-on reprocher à l'humanitaire d'être un prétexte, parfois une imposture, aux bons sentiments comme on pourrait reprocher au travail social de vivre de la misère, de la souffrance et de la précarité ?

Si l'on ne peut que souhaiter une assistance aux nécessiteux, toute intervention n'est-elle pas condamnable puisqu'elle tente de remédier à la misère et ainsi la justifie en installant un rapport de domination de quelqu'un qui demanderait et de quelqu'un qui donnerait ?

Si la mission de prêter secours aux nécessiteux est ce qui relie ces deux champs d'activité, leur organisation diffère. L'organisation de l'humanitaire repose sur la générosité publique là où le travail social repose sur l'impôt.

Faut-il aller vers une société où chacun doit être responsable et autonome en privilégiant la responsabilité individuelle par le don plutôt que l'obligation de tous par le prélèvement obligatoire ?

Le Sociographe ouvre ses pages à ces deux mondes qui ne se connaissent parfois que peu ou parfois pas, avec des complémentarités, des interférences, du brouillage, de l'incompréhension et pourtant, qui traitent des difficultés humaines, sociales, des dispositifs d'accompagnement, d'autonomisation avec leurs similitudes et leurs spécificités.

> **Dépôt des manuscrits jusqu'au 1^{er} mars 2012**

> Manuscrit remis sur fichier informatique (Word) de 30.000 signes maximum, comprenant un titre, des intertitres, une bibliographie (le cas échéant), un résumé en français et si possible sa traduction en anglais. Les illustrations seront acceptées sous conditions. Si possible, nous communiquer ces éléments par mail (ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées postales et téléphoniques).

> Tout manuscrit est signé par un ou des auteurs physiques (pas de personnes morales). En cas de co-auteurs, nécessité d'avoir un seul contact pour la rédaction (ils seront présentés dans la publication par ordre alphabétique).

> Le texte doit être présenté sans autre enrichissement typographique que les caractères italiques : pas de feuille de style ni de tabulation. Les notes de bas de page doivent être insérées manuellement (et non par numérotation automatique). Le référencement bibliographique de citation s'indique entre parenthèses après la citation (et non en note de bas de page).

> Dans le texte, tous les patronymes avec prénom en entier, tous les sigles explicités à leur première utilisation, toutes les citations référencées avec précision (auteur, titre, page).

> Les manuscrits et autres documents remis le sont à titre gracieux. Tout fichier proposé suppose l'autorisation par l'auteur d'une mise en ligne possible sur le site Internet du Sociographe.

> **Procédure :**

Dépôt des manuscrits : jusqu'au 1^{er} mars 2012

Décision de la rédaction (après consultation du comité de lecture) : juillet 2012

Bon pour publication (sur article mis en page) : octobre/novembre 2012

Parution : n° 40, janvier 2013 (Après parution, rencontre entre auteurs et lecteurs du numéro)

> **Contacts :**

. Dossier coordonné par Hassan Hajjaj (membre du comité de rédaction du Sociographe, formateur IRTS PACA-Corse). Mail : hassanhajjaj9@gmail.com

. Marc Trigueros, secrétaire de rédaction. 04 67 07 82 73 / Mail : lesociographe@irts-lr.fr

> **Orientations du Sociographe :** ...travailler les articulations entre réalités sociales, pratiques professionnelles et prescriptions politiques du « travail social »... (extraits)

Le sociographe. 1011, rue du pont de Lavérune. CS 70022. F-34077 Montpellier cedex 3. 04 67 07 82 73 / www.lesociographe.org